

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre

« Une vérité qui dérange » ! C'est le titre du film présenté par Al Gore, l'ancien vice-président des Etats-Unis, dénonçant les dangers du réchauffement de la planète. C'est sûr, on sort de ce film véritablement « dérangé » ... mais aussi plus conscient des enjeux.

Début février, à Paris, la première partie du rapport des experts du GIEC, le Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du climat, a été rendue publique et ne laisse subsister aucun doute : elle confirme l'accélération des changements climatiques et la responsabilité des activités humaines dans le réchauffement planétaire, via les émissions de gaz à effet de serre. Il faut prendre des mesures d'urgence. L'action symbolique des « cinq minutes de répit pour la planète », où bon nombre de citoyens ont coupé les lumières et veilles, a montré qu'une prise de conscience commence à se développer. Reste à passer à l'action !

Sur cette question centrale, la CPDT se devait d'être présente ! Le programme de travail 2002-2005 du thème de recherche « contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre » a débouché sur des résultats très concrets. Depuis, la réflexion se poursuit dans le thème consacré à « l'urbanisme durable », qui aborde aussi d'autres aspects que celui de l'énergie. Nous avons rencontré Roger Hagelstein, l'un des chercheurs de l'équipe.



Légende

La Wallonie face aux objectifs de Kyoto

En ratifiant le Protocole de Kyoto¹, la Belgique s'est engagée, pour 2008-2012, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport à 1990, ce qui correspond à une réduction d'émissions de 10,8 millions de tonnes équivalent CO₂. Après répartition, la Région wallonne doit prendre en charge une économie de 4 millions de tonnes éq. CO₂.

En 2001, la Wallonie était presque à la moitié du chemin avec une baisse de 1,8 millions de tonnes sur les 4 millions à économiser pour 2008-2012. Mais les simulations du « Plan wallon de l'Air » prévoient une hausse des émissions, qui devraient être en 2010 supérieures à celles de 1990. Pour combler la différence, la Région peut recourir aux mécanismes de flexibilité (acheter des droits de polluer sur le marché européen ou investir dans des technologies « propres » dans les pays en développement), mais cela

Réfléchir en terme d'urbanisme durable, c'est par exemple tenir compte du climat et de l'ensoleillement lors de la construction

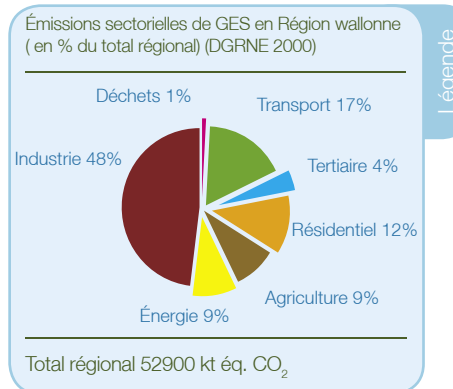
¹ Le protocole de Kyoto, ouvert à la ratification dès 1998 et signé actuellement par 156 pays (à l'exception des Etats-Unis et de l'Australie qui rejettent 1/3 des émissions des pays développés !) est entré en vigueur en février 2005. Il prévoit la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques. Les 38 pays développés s'y engagent à réduire leurs émissions de, globalement, 5,4% d'ici 2012 par rapport à celles de 1990.

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre

ne fera que repousser les échéances. L'effort à fournir pour la réduction des émissions est donc bien une priorité. D'autant que se profile déjà un « Kyoto 2 », puisqu'on sait que le premier protocole sera très largement insuffisant pour stabiliser le climat.

Objectif Kyoto : mieux aménager le territoire

La CPDT a été chargée d'identifier et d'évaluer des mesures de développement territorial susceptibles de diminuer les émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre. L'étude s'est conclue par la proposition de pistes d'action dans les domaines du logement, de l'urbanisme et des déplacements. Si l'on veut vraiment avoir un impact sur la production de CO₂, il faut prendre en compte l'aménagement du territoire, il faut organiser autrement l'habitat. Roger Hagelstein nous explique que « très vite deux thèmes sont apparus dans l'étude. D'une part la nécessité d'organiser l'espace pour réduire les déplacements car ceux-ci constituent



un sixième des émissions (une voiture rejette en moyenne 1 kilo de CO₂ tous les six kilomètres !) ; d'autre part améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur tertiaire. A la croisée des deux thèmes, il y a la centralisation, la mixité et la densification de l'habitat. Ces paramètres répondent en effet aux deux défis : d'un côté on diminue les émissions au niveau résidentiel en favorisant l'habitat mitoyen (une maison mitoyenne émet 1/3 de moins qu'une maison quatre façades) et l'accès au réseau de gaz (une maison chauffée au gaz pollue deux fois moins qu'au

En dehors de l'industrie, les deux principaux champs d'action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sont les transports et le logement. Ces deux secteurs émettent ensemble près du tiers des gaz à effet de serre et, en outre, connaissent une forte croissance des émissions depuis 1990. Si les mesures retenues dans le Plan wallon de l'Air permettent de freiner la hausse attendue en 2010, elles ne pourront diminuer les émissions par rapport à 1990 : de nouvelles actions doivent être envisagées dans ces secteurs.

mazout) et d'un autre côté, on joue aussi sur la mobilité (une localisation centrale réduit la longueur des déplacements et rend possible des transferts vers les transports en commun et les modes lents). »

L'équipe de recherche a réalisé des simulations à partir de données statistiques de l'INS² afin de déterminer les politiques les plus efficaces. Une évaluation particulière a porté sur une douzaine de mesures individuelles concernant l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et les déplacements. « La question centrale de l'étude était : quelles sont les mesures à prendre à court ou moyen terme et quels effets pourront-elles avoir sur le long terme ? On a monté et chiffré des scénarios, du style « si on impose une mitoyenneté pour x % des nouveaux logements construits en Wallonie, quel résultat obtient-on ? » On peut chiffrer l'impact. Globalement, il faudrait une politique d'aménagement plus stricte, un urbanisme plus serré avec des projets pilote, des projets à très haute qualité environnementale comme font les Français, les Suisses, les Allemands,...

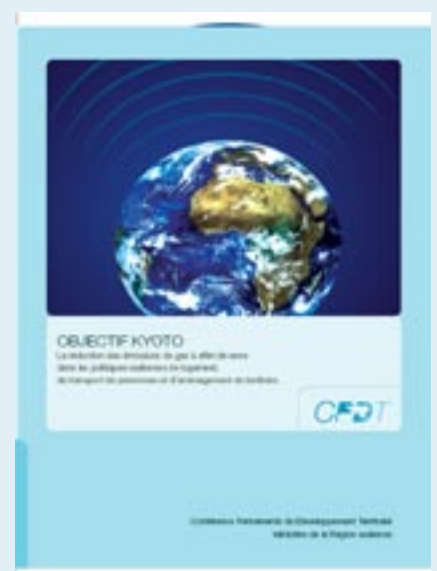


Légende Diminuer les rejets de gaz à effet de serre, c'est isoler le toit, les murs et les ouvertures.

On en est au début de l'effort à fournir, on balbutie encore. » Les simulations ont montré que la réduction des émissions de gaz à effet de serre peut être importante. Les mesures les plus efficaces consistent à favoriser la densification, l'isolation effective, les chaudières performantes et à promouvoir les comportements plus économes. Mais attention, la recherche a aussi montré que les effets bénéfiques de certaines mesures peuvent s'annuler ! Par exemple, si on construit une habitation énergétiquement performante mais éloignée des lieux d'activité, les gains d'émissions-chauffage pourraient être neutralisés par les pertes en émissions-déplacements. C'est pourquoi, il est nécessaire de mener des politiques combinées, spatialement réfléchies et cohérentes où les impacts se renforcent plutôt qu'ils ne s'annulent.

Pour être efficaces, les mesures doivent être acceptées par les différents acteurs. Or les enjeux économiques et les problèmes d'information sont des barrières importantes. *« Le volet socio-économique de l'étude est important. Il a permis de montrer quels sont les mécanismes qui font que les gens suivent ou non les mesures, quelles sont les mesures qui sont incitatives. C'est par exemple la question de la sensibilisation des ménages, mais c'est aussi l'idée de faire jouer des tiers investisseurs. Il y a en effet des ménages qui n'ont pas l'argent pour isoler leur habitation et ce sont malheureusement ceux qui consomment le plus et ont en même temps des difficultés à payer leur facture de mazout. Ainsi, des banques pourraient financer les travaux et se rembourseraient ensuite sur l'économie réalisée. La question générale*

La CPDT a publié les résultats de ses premiers travaux menés en 2002 et 2003 : « Protocole de Kyoto : aménagement du territoire, mobilité et urbanisme, collection Etudes et Documents, CPDT, n°6 ». Cette publication, au prix de 10 €, est à commander au service de diffusion des publications de la DGATLP



Un dépliant destiné aux décideurs et au grand public décrit le contexte et les actions à mener dans les domaines du logement, des formes d'habitat et des déplacements. Il sera bientôt disponible.

est : comment toucher toutes les couches de la population, en commençant par les personnes qui en ont le plus besoin ? »

Parmi toutes les mesures, le projet de décret wallon relatif à la performance énergétique des bâtiments (PEB) adopté par le Gouvernement wallon à la mi-février transpose une directive européenne, dans le cadre des objectifs « Kyoto ». La nouvelle réglementation vise à imposer le respect d'exigences en matière d'efficacité énergétique lors de la rénovation de bâtiments de plus de 1.000 m² ou de la construction de bâtiments neufs. Elle impose également un certificat de performance énergétique pour les bâtiments mis en vente ou en location et pour les bâtiments publics ouverts au public, à l'horizon de 2009.

Objectif Kyoto (suite) : mieux urbaniser

Lors de la construction d'un lotissement, la plupart des décisions se prennent sans penser en termes d'urbanisme durable, sans réfléchir à sa consommation énergétique. La facture de chauffage est une incitation immédiate et pourtant, peu de personnes font le lien entre économie et développement durable. *« Si on peut économiser 10% de consommation énergétique, c'est autant de gagné sur la facture. Les promoteurs ne se rendent pas compte que c'est aussi un argument de vente : « dans ce lotissement, on a fait un effort sur l'efficacité énergétique, et cet effort aura un impact positif sur vos factures ».* Par ailleurs, la sensibilisation des occupants est tout aussi fondamentale pour qu'ils puissent utiliser au mieux

Aménagement du territoire et réduction des émissions des gaz à effet de serre



Légende

Organiser autrement le territoire, c'est construire des logements proches des centres, mitoyens et bien isolés. On peut réduire les émissions de 23.000 tonnes d'éq. CO₂ si la moitié des 78.000 logements construits d'ici 2011 sont mitoyens. Et de 72.000 tonnes supplémentaires si les normes d'isolation K55 sont respectées dans tous les logements neufs.

compte pour évaluer la durabilité du projet et, pour chacun de ces indicateurs, d'une fiche descriptive. Au départ, quatre thèmes seront

le guide. Et là, on développe des éléments de théorie, on montre des projets pilote en Wallonie et à l'étranger... Techniquement, on explique aussi comment estimer les besoins énergétiques d'un ensemble de x maisons...»

les nouvelles techniques. »

Lors de la journée de formation d'octobre, à laquelle étaient invités des experts afin de répondre aux questions des conseillers en aménagement du territoire, la réflexion a été très concrète. André De Herde³, l'un des experts invités, explique que construire en termes de développement durable ce n'est pas seulement mettre en œuvre des solutions techniques, c'est aussi prendre en compte le contexte dans lequel on se trouve : l'ensoleillement, les intempéries,... et prend l'exemple tout simple du châssis. Si on raisonne en terme de développement durable, on se demandera : n'est-il pas trop petit (ne limite-t-il pas l'éclairage naturel, permettant d'économiser l'éclairage artificiel), n'est-il pas trop grand, prévoit-il une ouverture partielle permettant la ventilation nocturne ? Poser les bonnes questions, les questions de la durabilité, doit devenir un réflexe.

La CPDT travaille depuis 2006 à la mise en place d'un outil d'évaluation des projets urbanistiques dans une optique de développement durable, à destination des communes, mais aussi des auteurs de projets et des promoteurs. Cet outil se composera d'une grille d'indicateurs à prendre en

abordés : la mobilité, le paysage et particulièrement l'eau et l'énergie. « L'idée est de se poser les questions en termes d'urbanisme durable dès le départ, de travailler le plus en amont possible. A partir des objectifs énoncés par l'Europe, la Région,... on présente les bonnes questions à se poser par rapport à une série de paramètres concrets. L'outil doit permettre de faire rapidement une évaluation d'un projet. Le fonctionnaire communal confronté à un projet de lotissement peut, par exemple au niveau énergétique, se demander : a-t-on intégré l'énergie renouvelable dans le lotissement ? A-t-on pensé à utiliser l'énergie solaire de façon passive ou active, à valoriser la biomasse ou à utiliser l'énergie géothermique (pompe à chaleur) ? Ou encore, a-t-on pensé à développer un réseau de chaleur ? Enfin, a-t-on une exigence particulière au niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments ? Tout cela jusqu'à des conseils pratiques. »

Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques permettra de préciser certaines notions théoriques et de formuler des recommandations pratiques. « L'outil d'évaluation renvoie le lecteur aux bonnes pratiques proposées dans

Les moyens pour réduire les émissions de CO₂ existent, on le voit. Parfois, il suffit de peu, et c'est une question de bon sens. Parfois cela implique, et cela impliquera, de changer radicalement certaines de nos habitudes. La planète le mérite !

Brève

Le 15 janvier, le Gouvernement wallon a adopté en dernière lecture diverses options concernant les Commissions Consultatives en Aménagement du Territoire. Dans ce contexte, les Conseillers en Aménagement du Territoire, en tant que référents locaux en cette matière, sont amenés à jouer un rôle : le travail d'accompagnement et de préparation des avis de la CCAT leur est désormais confié.

Par ailleurs, une commune recevra une intervention régionale pour financer un Conseiller en Aménagement du Territoire en fonction de son stade de décentralisation : 8.000 euros/an maximum si elle n'a pas de CCAT, 24.000 si elle possède une CCAT, 30.000 euros/an si elle est décentralisée (si elle possède à la fois une CCAT, un schéma de structure et un règlement communal d'urbanisme)